

Je dit que cela m'a étonné parce que, le 17 août dernier, le premier ministre actuel (M. Mulroney) avait envoyé un télégramme aux Telecommunications Workers' Union of British Columbia où il disait ceci:

Le caucus fédéral du parti progressiste conservateur s'est penché sur la grande portée de cette demande et a consulté de nombreux intéressés. Nous considérons que le premier problème découle de l'absence au Canada d'une politique globale en matière de télécommunications qui pourrait nous permettre de bien évaluer la question.

Selon nous, il faut d'abord élaborer une politique globale qui tienne parfaitement compte des besoins des consommateurs, des relations historiques entre les parties en cause, des innovations technologiques et des conséquences pour les services téléphoniques régis par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Il disait ensuite:

En l'absence d'une politique fédérale bien claire et susceptible de donner un indice quant à la façon d'équilibrer les besoins des consommateurs et des entreprises au Canada et les occasions qui s'offriront à eux à l'avenir, le CRTC aura du mal à évaluer la demande de déréglementation des services téléphoniques interurbains lors des audiences prévues pour l'automne.

C'est précisément ce que je pressais le ministre de faire. Si je l'y exhortais, c'est que nous savons, grâce aux études qui ont été effectuées, que si CN-CP Télécommunications étaient autorisée à fournir des services interurbains et à faire concurrence aux compagnies de téléphone comme Bell Canada en Ontario et au Québec, B.C. Tel en Colombie-Britannique, les trois sociétés publiques provinciales qui desservent les Prairies et celles qui desservent les provinces de l'Atlantique, nous savons, dis-je, que 600,000 usagers se débarrasseraient de leur téléphone parce que les tarifs téléphoniques augmenteraient dans une proportion de 70 à 125 p. 100. Bien des gens auraient du mal à assumer une pareille hausse. Les gagnants seraient les grandes entreprises canadiennes qui sont les principaux clients du service interurbain. Les banques, les compagnies d'assurance et les autres grandes sociétés utilisent le réseau téléphonique très fréquemment, voire tous les jours. Ce seraient elles les véritables gagnants.

A mon avis, le CRTC aurait tort d'aller de l'avant pour une autre raison. En vertu de la loi actuelle, le CRTC a le pouvoir de réglementer les tarifs de Bell Canada qui dessert l'Ontario et le Québec, ainsi que ceux de B.C. Tel qui dessert la Colombie-Britannique. Par contre, il n'a pas le pouvoir juridique de réglementer les tarifs des sociétés qui desservent le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Pourtant, monsieur le Président, ces trois provinces bénéficient du régime actuel. En effet, leurs réseaux doivent une grande part de leurs revenus aux appels interurbains qui sont faits non seulement à l'intérieur de ces provinces, mais également d'ailleurs, par exemple les appels provenant de Colombie-Britannique vers des abonnés de Toronto ou de Montréal. Ces appels enrichissent les différents réseaux, et les provinces des Prairies touchent leur part des revenus. Grâce à l'argent qu'elles touchent ainsi, ces provinces peuvent fournir aux particuliers, aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs des tarifs les plus bas possible. Voilà pourquoi près de 97 p. 100 de leurs usagers possibles ont le téléphone.

L'ajournement

• (1805)

Si le CN-CP est autorisé à concurrencer les sociétés qui fournissent actuellement des services téléphoniques, il obligera celles-ci à réduire leurs tarifs. Leurs recettes diminueront, ce qui les obligera à hausser les tarifs des usagers actuels.

Lorsqu'il était chef de l'opposition, le premier ministre a dit que le CRTC ne devrait pas prendre de décision à cet égard pour le moment, car il appartenait au gouvernement de le faire. Je suis d'accord, monsieur le Président. Je sais qu'en vertu de la loi, le CRTC a le pouvoir et la responsabilité de donner suite à la demande. Je ne propose donc pas qu'il s'en abstienne. Mais je voudrais qu'il s'abstienne de rendre publique sa décision jusqu'à ce que le gouvernement ait mis au point sa politique de télécommunications.

Il est possible, qu'une fois cette politique établie, monsieur le Président, que beaucoup de députés, de groupes et d'organisations ne l'appuient pas. Mais ce serait une politique définie par un gouvernement élu et non par un organisme quasi-judiciaire qui, à mon avis, n'a pas le droit de prendre une telle décision. Et c'est exactement ce que le CRTC ferait s'il autorisait les Télécommunications CN-CP à acheminer des communications téléphoniques interurbaines.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la question de la concurrence entre les réseaux et des audiences du Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes à ce propos. Comme le député le sait, ces audiences ont été la source de débats considérables et il existe une grande confusion à propos des questions actuellement étudiées par le Conseil. Par exemple, certains estiment que si le Conseil tranche en faveur de CN-CP Télécommunications, il en résultera une sorte de déréglementation à l'américaine et une tarification à l'appel des communications locales. Au contraire, CN-CP prétend être prêt à verser une compensation pour l'utilisation des installations des sociétés de téléphone qui permettrait de ne pas augmenter le coût des communications locales.

Au cours des audiences, il y a eu diverses estimations de l'augmentation du coût des communications locales. Des estimations similaires ont été faites sur le nombre de personnes qui seraient contraintes de renoncer au téléphone si les communications locales augmentaient. La plupart de ces estimations sont basées sur la situation qu'on observe aux États-Unis.

Le fait est, monsieur le Président, que le Conseil n'a reçu aucune demande de service local tarifé à l'appel ou de déréglementation des tarifs téléphoniques. Aux États-Unis, un certain nombre de facteurs ont joué simultanément qui touchent les tarifs téléphoniques de ce pays. Par exemple, la division du réseau de Bell a conduit à une restructuration massive des services téléphoniques. Il a fallu alors introduire de nouveaux règlements et de nouvelles méthodes de calcul des coûts. Ces facteurs, et d'autres, sont généralement appelés «déréglementation». Toutefois, l'essentiel du secteur des télécommunications aux États-Unis reste assujéti à une réglementation.